

Ce contrat formalise l'adhésion volontaire à l'association Pro Exodom, conformément aux statuts en vigueur et à la législation suisse sur les associations à but non lucratif.

1. Identité de l'association

Nom : Pro Exodom

Numéro IDE : CHE-491.206.744

Siège : C/O Marc Hofer, Avenue des Communes-Réunies 84, 1212 Grand-Lancy, Suisse

Statut juridique : Association à but non lucratif régie par les articles 60 et suivants du Code civil suisse

Portée géographique : Coopération active avec l'Europe francophone et le Québec

2. Objet de l'association

Pro Exodom a pour mission de favoriser l'épanouissement des retraités et préretraités francophones d'Europe et du Québec, à travers des initiatives solidaires, culturelles et résidentielles, notamment par la création de villages seniors adaptés.

3. Conditions d'adhésion

L'adhésion est ouverte à toute personne :

- Retraitée, préretraitée ou en démarche de préparation à la retraite.

- Partageant les valeurs de solidarité, d'inclusion et de respect

- Acceptant les statuts et le présent contrat

- Ayant rempli le formulaire d'adhésion

4. Droits des membres

Les membres ont le droit de :

- Participer aux activités et projets de l'association

- Recevoir les communications officielles

- Voter lors des assemblées générales

- Proposer des idées et contribuer aux orientations

5. Engagement du membre

Le membre s'engage à :

- Respecter les statuts et les décisions prises en assemblée

- Contribuer au bon fonctionnement de l'association selon ses moyens

- Verser une cotisation mensuelle de 10 francs suisses

- Choisir librement le nombre de mois pour lesquels il souhaite cotiser

- Effectuer le paiement par versement bancaire ou tout autre moyen accepté par l'association.

6. Durée et résiliation

L'adhésion est valable à vie, selon le nombre de mois cotisés.

Le membre peut résilier son adhésion à tout moment par écrit.

L'association peut également mettre fin à l'adhésion en cas de non-respect des statuts ou du présent contrat.

7. Protection des données

Les données personnelles collectées sont traitées conformément à la politique de confidentialité de Pro Exodom.

Elles sont utilisées uniquement dans le cadre de la gestion associative et ne sont jamais cédées à des tiers sans consentement.

8. Acceptation

En signant ce contrat ou en validant le formulaire d'adhésion, le membre reconnaît avoir lu, compris et accepté les termes du présent contrat.

Fait à Grand-Lancy, le 18 août 2025

Cotisation mensuelle : 10 CHF

Signature et nom du membre avec la mention lu et approuvé :